

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit public approfondi : questions choisies (protection des données, transparence et fonction publique) (4DR2268)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 1 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 1 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

IVANOV Daniela, chargée d'enseignement

Contenu

Le cours est divisé en trois parties :

- La protection des données : après une présentation générale du système (bases légales, principes régissant la collecte et le traitement des données personnelles par les organes étatiques, questions de procédure, etc.), le cours porte sur des thèmes plus spécifiques, tels que la surveillance de la vie privée ou la vidéosurveillance, examinés principalement à partir de cas pratiques.
- La transparence de l'activité étatique : cette partie du cours aborde le principe de la transparence, notamment l'accès à des documents officiels, ainsi que les éventuels conflits avec la protection des données personnelles.
- Le droit de la fonction publique : cette partie du cours est consacrée au régime applicable aux relations de travail lorsque l'employeur est une collectivité publique et à ses particularités par rapport au droit privé. Une attention particulière est portée aux droits fondamentaux des fonctionnaires, notamment à la liberté d'expression.

Forme de l'évaluation

Examen oral « openbook » de 15 min, avec un temps de préparation. Les ordinateurs, téléphones portables et autres objets connectés ne sont pas admis. Toute infraction à ces règles constitue une fraude entraînant le retrait des éléments non admis, voire l'échec à l'examen.

Documentation

Présentations Powerpoint, lectures de références et cas pratiques mis en ligne.

Forme de l'enseignement

L'enseignement, hebdomadaire et semestriel, est donné sous la forme d'un cours de 2h. Le cours est dispensé sous la forme de présentations ex cathedra, de discussions d'arrêts et de résolution de cas pratiques.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Développer des raisonnements interdisciplinaires, en synthétisant des connaissances acquises antérieurement, notamment dans le cadre des cours de droit constitutionnel, administratif et du droit du travail
- Analyser individuellement et en groupe des cas pratiques portant sur une ou plusieurs thématiques vues en cours et présenter des solutions en plénum

Compétences transférables

- Stimuler sa créativité
- Promouvoir la curiosité intellectuelle
- Communiquer les résultats d'une analyse à l'oral
- Présenter une analyse critique fondée et éclectique
- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes